



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NON-BOURSIER NE VEUT PAS DIRE RICHE

LES ÉTUDIANTS ET LEURS FAMILLES NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE.

310 000

foyers verraient leurs APL diminuer

200 000

les perdraient totalement

550 M€

d'économies visées sur les APL étudiantes

Un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales préconise d'intégrer les revenus des parents au calcul des APL des étudiants rattachés à leur foyer fiscal. La FEDET demande au Gouvernement de ne pas reprendre cette préconisation, ni dans le PLF 2027, ni par voie réglementaire.

RAPPORT APRÈS RAPPORT, LA MÊME LOGIQUE

Depuis plusieurs mois, les travaux budgétaires reviennent à la même idée : faire davantage contribuer les étudiants non boursiers et leurs familles. Le rapport IGF-IGÉSR de 2025 étudiait des scénarios de hausse des droits d'inscription, modulés selon les revenus du foyer. Les Assises du financement des universités (2026) ont proposé des droits atteignant environ 900 € en licence et 1 300 € en master, contre 178 € et 255 € aujourd'hui, soit plus de 400 % d'augmentation. À l'université de Toulon, un étudiant sur quatre déclare déjà sauter des repas faute de moyens.

UNE FEUILLE D'IMPOSITION NE MESURE PAS L'AUTONOMIE

Être rattaché au foyer fiscal de ses parents ne signifie pas être financé par eux. Un jeune peut être rattaché et payer seul son loyer. Un étudiant peut ne pas être boursier et devoir travailler pour financer ses études. Des parents peuvent dépasser les plafonds de bourse sans pouvoir assumer logement,

transports et alimentation. S'y ajoutent les ruptures familiales et les situations où les parents ne participent pas financièrement.

En faisant dépendre les aides des ressources parentales, on construit une politique où le droit d'étudier dépend du portefeuille de sa famille.

L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ N'EST PAS UN PRIVILÈGE

Le Conseil constitutionnel a consacré l'exigence de gratuité de l'enseignement supérieur public et le principe d'égal accès à l'instruction : des droits peuvent exister, mais ils doivent rester modiques. Augmenter les frais tout en réduisant les aides au logement, c'est risquer une inégalité d'accès aux études. Certains poursuivront parce que leurs parents pourront payer, d'autres devront travailler davantage, renoncer à une formation ou abandonner.

LES DEMANDES DE LA FEDET

1. Rejeter l'intégration des revenus parentaux dans le calcul des APL étudiantes, et l'écarter du PLF 2027 comme de toute réforme réglementaire.
2. Renoncer à toute augmentation massive des droits d'inscription.
3. Développer un logement étudiant abordable, des aides accessibles et une protection sociale adaptée à la vie étudiante.

L'AUTONOMIE DE LA JEUNESSE N'EST PAS UN COÛT À RÉDUIRE : C'EST UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR.

CONTACT PRESSE

Rayan BEN BAHRI, Président

presidence@fedetoulon.org · 07.71.76.54.42

FEDET, fédération des étudiants toulonnais.